TIMBERLAND INDUSTRIES S.A.

EXPLOITATION FORESTIERE : PEA 188, NOLA

NOTE DE SERVICE N° AB/AA/137/16

A L'ATTENTION DE TOUS LES INTERVENANTS

Il est porté à la connaissance de tous les intervenants que la procédure d'embauche de tout nouveau personnel, requis par besoin de services de la société Timberland Industries, suivra schéma ci-après:

1 - les postulants doivent introduire une demande d'emploi en bonne et due forme et joindre les supports réglementaires à savoir:

- casier judiciaire;
- diplômes ;
- acte de naissance ;
- certificat d'aptitude médical au poste sollicité;
- plan de localisation;
- 04 photos 4x4 ;
- photocopies des documents personnels ;
- certificat de travail des précédents emplois.

2 - les demandes seront reçues et archivées par le bureau du personnel de Timberland Industries.

3 - pour tout nouvel embauche, le Chef du personnel devra justifier une réquisition émise par le Chef de chantier.

4 - le Chef du personnel est chargé de la tenue des dossiers d'embauche conformément à la réglementation en vigueur et à l'établissement des contrats de travail suivant la convention collective applicable au secteur forestier.

Tout embauche en dérogation de ce qui précède sera réputée illégale et non avenue.

Fait à Bangui, le 21/11/2016

LA DIRECTION

TIMBERLAND INDUSTRIES S.A. B.P. 808 BANGUI - R.C.A.

Ampliations:

- Le Préfet de Nola;
- Le Préfet de Berberati;
- L' Inspection de travail;
- La direction ;
- Le Bureau du personnel;
- Le Chef du chantier;
- Archives .